



Compte-rendu de la Commission Restauration Scolaire du 16 octobre 2026 en Mairie



En présence de :

*Valérie Marais (cheffe de restauration scolaire) et de Pierre Mazoyer (responsable de secteur Newrest),
de Pascal Delaporte, Marie Lesobre, Fatiha Zaïa et Linda Turcq (élus),
de Marine Démoissy, Alexandra Houel et Aurélie Beuvin (représentantes des parents d'élèves),
et de Sophie Guillot, Jeanne Feron (futures représentantes des parents d'élèves).*

Excusées : Bénédicte Gouel et Manelle Zilaf (élues), Sandy Debailleul (ATSEM à l'école) et Anaïs Beauquenne (surveillante sur le temps périscolaire à l'école).

1) Les menus

L'ensemble des menus du 2 novembre 2026 au 19 février 2027 a été validé par la Commission Restauration Scolaire. Ces menus sont publiés sur le site web de la mairie (Enfance et jeunesse => Les menus à l'école).

Les repas intergénérationnels à la cantine ont repris le 6 octobre 2026. Ils se dérouleront chaque mardi pendant toute cette année scolaire.

Le rythme des repas bio et végétariens reste le même pour cette nouvelle année scolaire : un repas végétarien par semaine et un repas bio toutes les deux semaines. Le jour de ces repas n'est pas fixe pour permettre aux enfants mangeant ponctuellement à la cantine d'y avoir accès aussi. Idem pour le poisson qui n'est pas sur un jour fixe.

Des menus "zéro gaspi" sont programmés avant chaque période de vacances, c'est à dire : du 12 au 16 octobre 2026, du 14 au 18 décembre 2026, du 15 au 19 février 2027.

2) Les menus « surprises »

Pour cette nouvelle année scolaire, les repas "surprises" auront pour thème les "civilisations du monde".

- Le vendredi 27 novembre 2026, les enfants goûteront un menu indien (salade de pois chiches, samoussa aux légumes, riz, yaourt, mangue).
- Le jeudi 10 décembre 2026, les enfants voyageront avec un menu venu de la Chine impériale (crevettes panées, riz cantonnais au poulet, glace, litchis au sirop).
- Le vendredi 29 janvier 2027, les enfants déjeuneront sur le thème des Mayas (salade de maïs avocat, Kak'Il sauté de dinde aux tomates et poivrons, tortillas, fruits tropicaux au sirop, chocolat chaud).
- Le vendredi 12 février 2027, place à la découverte de la Grèce antique (salade de féta, poisson à la spetsiota avec tomates et oignons, blé, yaourt grec à la vanille, dessert à définir).

Autres moments de fête à la cantine :

- Le repas de Noël se déroulera le jeudi 17 décembre 2026.
- La galette des rois sera dégustée le jeudi 7 janvier 2027.
- La Chandeleur sera fêtée avec des crêpes le mardi 2 février 2027.

3) Menus adaptés

Lorsque le menu comporte du porc, des plats de substitution sont prévus par Madame Marais pour les enfants concernés et dont les parents se sont fait connaître en mairie. Il n'est pas possible de connaître à l'avance le plat de substitution.

4) Absences

Pour rappel, l'appel pour les élèves présents à la cantine se déroule dans les classes le matin vers 9h. **Il n'est donc pas possible d'accueillir le midi des enfants arrivant à 11h ou 12h à l'école lorsque la mairie n'est pas informée de l'arrivée tardive de l'enfant.** En effet, dès 9h30 du matin au plus tard, Madame Marais prépare les repas du jour en fonction du nombre exact d'enfants. Ces arrivées tardives et non prévues déstabilisent donc l'organisation de la cantine.

Lorsque votre enfant est absent de la cantine pour raisons médicales ou autres, merci d'avertir **l'école ET la mairie au plus tôt** (pour faciliter les commandes de Madame Marais et limiter le gaspillage alimentaire). Pour rappel, **le certificat médical n'est plus obligatoire en mairie pour justifier l'absence de votre enfant pour raisons médicales.**

Le jour même de l'absence, merci de prévenir la mairie avant 9h du matin.

Si la raison de **l'absence** à la cantine est prévue en amont et **s'étale sur plusieurs jours** (vacances...), merci de le signaler en mairie le plus tôt possible. Et ce, au maximum HUIT jours avant l'absence de votre enfant, faute de quoi le repas à la cantine vous sera facturé.

5) Repas de Noël

Il a été décidé de façon collégiale lors de la commission cantine du 6 octobre 2026 de maintenir le repas de Noël de l'école à la cantine. L'idée avait un temps été évoquée d'organiser ce repas à L'Inter-Val, mais ce déménagement nécessitait beaucoup de bénévoles. De plus, cette solution de rester à la cantine permettra de maintenir la sieste des petits de façon plus pratique.

Ensuite, la journée se poursuivra avec un spectacle de Noël à L'Inter-Val offert aux enfants de l'école par la municipalité. Des informations précises sur cette journée seront communiquées aux familles dans les prochaines semaines.

6) Gaspillage alimentaire

Madame Marais essaie cette année de privilégier les légumes en entrée (haricots à la vinaigrette par exemple) et de proposer plutôt un féculent en plat. Cette solution montre de bons résultats et le gaspillage alimentaire est en diminution sur le mois de septembre 2026.

7) Repas des maternelles

Les enfants de la classe de maternelle n'ont pas de fourchette (qui risque de les blesser ou de blesser leurs camarades avec des gestes trop brusques). Ils mangent avec une cuillère, leur nourriture étant servie coupée en petits morceaux et dans les assiettes qui sont déjà servies lorsqu'ils arrivent à la cantine.

Le couteau adapté aux petits et la fourchette seront introduits progressivement pour les élèves de grande section afin de les préparer au CP. Nous vous remercions de continuer cet apprentissage avec eux à la maison.

8) Nouvelle organisation du temps de cantine depuis le 1er septembre 2026



Afin de mieux respecter le rythme des maternelles, le temps de repas se déroule de la façon suivante :

- 12h–12h10 : passage aux toilettes, lavage des mains et habillage des maternelles.
- 12h10–12h50 : repas des maternelles, avec 10 minutes supplémentaires.
- 12h50–13h20 : repas des primaires, maintenu à 30 minutes pour conserver 10 minutes de récréation avant la reprise des cours à 13h30.
- 13h20 : début de la sieste des petits.

9) Questions et informations diverses

Les fruits sont servis coupés en morceaux dans leurs assiettes aux élèves de la classe de maternelle. Pour les élèves des classes de primaire, c'est un adulte qui coupe les fruits en morceaux avant de les donner aux enfants. Il est possible d'avoir plusieurs parts de fruits, il suffit que l'enfant en fasse la demande.

Depuis la rentrée scolaire, chaque élève dispose d'une place attitrée pour l'année, les tables ayant été organisées en tenant compte des affinités et du comportement des enfants. Cette répartition fonctionnant bien, aucun changement de place n'est prévu après les vacances, sauf cas exceptionnel et sous réserve qu'un échange avec un autre élève soit possible et accepté par les deux enfants.

Pour le repas de Noël, la municipalité participe à hauteur de 1,50 € par enfant afin de permettre à Madame Marais de proposer un menu plus festif et des mets spécialement choisis pour l'occasion.

Enfin, il est rappelé aux élèves de primaire que, plus ils se rangeront rapidement et dans le calme pour se rendre à la cantine, moins ils perdront de temps sur leur pause méridienne, et plus ils profiteront pleinement de leur temps de repas et de récréation.

En vous souhaitant une très belle année scolaire !

Très chaleureusement,
Marie Lesobre, adjointe aux affaires scolaires

Pour informations :

Téléphone de la Mairie de Val de la Haye : 02.35.32.41.58

Mail de la Mairie : mairie.vdlh@wanadoo.fr